



D.2019.02.06.7.19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.19 – Programme de travaux 2019 sur le réseau – Approbation de l'avenant n°5 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190211-20190206-7-19D-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

Par délibération D.2014.11.5.9.2 du 05 novembre 2014, SMTC-Tisséo et Le Muretain Agglo ont adopté la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020 définissant des programmes d'aménagements de voirie, les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte de Tisséo-Collectivités (SMTC) basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

L'article 8 de la convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Les postes principaux du programme de travaux concernent la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée, du Plan Annuel des Services, la mise en accessibilité des quais de bus, les aménagements pour favoriser les évolutions des bus et l'écomobilité.

Suite à la programmation 2015 à 2018, l'engagé réel est de 1 844 860€HT.

Aussi, le présent avenant n°5 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2019 pour un montant estimé à 898 800€ HT soit 1 078 560€ TTC, à la charge de Tisséo-Collectivités (SMTC). Une grande partie de ces travaux correspond à la mise en place du nouveau réseau sur le Muretain dont une partie a été réalisé en 2017-2018.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant, d'en autoriser sa signature ainsi que la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°5 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2019, d'un montant de 898 800€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant.

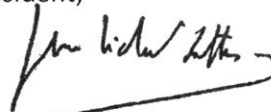
ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2019 et suivants.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190211-20190206-7-19D- DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019

**Avenant n°5 à la
CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
TISSEO SMTC / LE MURETAIN AGGLO
NUMERO : 2014-895**

**REALISATION DES AMENAGEMENTS AU BENEFICE DES USAGERS
DU RESEAU DE SURFACE DE TISSEO**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine représenté par son président, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2019.

Désigné ci-après par les mots **Tisséo Collectivités**,

D'UNE PART,

ET

Le Muretain Agglo, représentée par Monsieur le Président, dûment autorisé par délibération du Bureau en date du xxxxxxxx,

Désignée ci-après par les termes « **Le Muretain Agglo** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

EXPOSE

L'adaptation du réseau de bus, l'amélioration de l'accessibilité et de la régularité des lignes de bus, la création de nouvelles lignes nécessitent la réalisation d'aménagements de voirie.

Dans le souci d'assurer une pleine efficacité aux règlements de voirie et de garantir la bonne exécution des travaux Tisséo Collectivités et Le Muretain Agglo, garants de la conservation du domaine public sur leur territoire, peuvent assurer conjointement la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des différentes prestations relevant des aménagements de voirie pour le réseau bus, objets de la convention n° 2014-895.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190211-20190206-7-19D- DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019

Dans ce contexte, Le Muretain Agglo et Tisséo Collectivités ont adopté par délibération du Conseil Syndical en date du 05 novembre 2014 la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la période 2015-2020.

Les modalités de coréalisation et de co-répartition des prestations relevant des travaux soumis à cette convention ainsi que le remboursement des prestations exécutées par Le Muretain Agglo, pour le compte de Tisséo Collectivités basées sur les compétences respectives des parties sont définies dans la convention 2014-895.

En cas de transfert de compétence d'une des parties, les obligations contractuelles, y compris financières, seront transférées de plein droit au nouveau titulaire.

L'article 8 de ladite convention prévoit que le programme des travaux pour chaque exercice budgétaire doit faire l'objet d'un avenant.

Aussi, le présent avenant n°5 définit le programme d'aménagement de voirie pour l'année 2019.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant définit le programme d'aménagement de l'année 2019.

ARTICLE 2 : PROGRAMME ET ESTIMATION FINANCIERE

Suite à la programmation 2015 à 2018, l'engagé réel est de 1 844 860€HT.

Le montant du programme des travaux pour l'année 2019 est estimé à 898 800€ HT soit près de 1 078 560€ TTC, à la charge de Tisséo Collectivités.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées

Fait à Toulouse, en deux exemplaires originaux le

Pour Le Muretain Agglo

Le Président

André MANDEMENT

Pour Tisséo-Collectivités,

Le Président

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190211-20190206-7-19D- DE Date de télétransmission : 11/02/2019 Date de réception préfecture : 11/02/2019

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / EPCI
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2019 - LISTE OPÉRATIONNELLE

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

N° de ligne	Nom de l'arrêt	Commune	Nature des travaux	EPCI
302	08-mai-45	Muret	Traversée, ZZ	MA
301	3eRMat	Muret	Quai nouveau	MA
320	Acacias	Roques	Quai ZZ Traversée	MA
305	Aqualudia	Muret	Quai, traversée, ZZ	MA
311	Ateliers municipaux	PORTET-SUR-GARONNE	PAS Muret 2017 - Devers	MA
311	Ateliers Municipaux	PORTET-SUR-GARONNE	Devers	MA
310	Baiolvilla (déplacé)	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
58/ 57	Bel Air	FROUZINS	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
302	Bellefontaine	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
58	Bergeaud	Seysses	supp encoche + trav + zz	MA
316	Bescourade	Vilatte / eaunes	ZZ	MA
Spot Co-voit	Bonrepos-sur-Aussonnelle - Mairie	Bonrepos-sur-Aussonnelle	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
316	BOSC	labarthe		MA
315	Boulbènes	Fonsobres	création d'un arrêt (Etoile Muretaine	MA
Spot Co-voit	Bragayrac - Centre	Bragayrac	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
301	C.F.A.	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
316	Cailhabat	Labarthe sur leze	ZZ à réaliser	MA
316	Campanules	Labarthe sur leze	ZZ à réaliser + dépose mobilier	MA
311	Carrière	Villate	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
304	Champagne	Muret	Quai, traversée, ZZ	MA
320	Charmes	Roques	ZZ + traversées	MA
311	Cimetière Portet	PORTET-SUR-GARONNE		MA
305	Clinique Occitanie	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
310	Collège Bétance	Muret	Abaissé vers college + ZZ	MA
316	College Labarthe	Labarthe sur leze	Quai	MA
316	Comminges	Labarthe sur leze	zz + traversée	MA
311	Commune	Pinsaguel	Quai	MA
305	Côte de Bènes	Muret	traversée	MA
315	Couloume	SEYSSSES	Vérifier si quai Ok - sinon créer	MA
311	Cros	Pin justaret	Quai	MA
117	Ctre Cial Roques	ROQUES	Création d'un arrêt de covoiturage	MA

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190211-20190206-7-19D-
DE MA
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / EPCI
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2019 - LISTE OPÉRATIONNELLE**

311	Cupidou	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
301	Déchetterie	Muret	ZZ à réaliser	MA
58	Delattre de Tassigny	MURET	stationnement devant	MA
305	Drouet	Muret	ZZ à réaliser	MA
320	Ecoles Roques	Roques sur Garonne	Création arrêt quai + zz + traversée (ds 1 sens)	MA
304	Emile Zola	Muret	Quai, traversée, ZZ	MA
Spot Co-voit	Empeaux - Mairie	Empeaux	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
58	Enlucs	SEYSES	création d'un arrêt (Etoile Muretaine	MA
310	Estantens Eglise	Muret	Quai, ZZ	MA
317	Feuillantines	Saubens	zz à créer	MA
116	Fonsorbes	FONSORBES	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
304	Fournier	Muret	Traversée, ZZ	MA
311	Gauguin	PORTET-SUR-GARONNE		MA
316	Genêts Labarthe - renommer Condoumines	Labarthe sur leze	zz + traversée	MA
311	Haumont	Villate	zz vers villatte	MA
302	Hopital débat ponsan	Muret	Quai, traversée, ZZ	MA
314	J. Lestrade	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
311	Jean Dabadie	Muret	Quai	MA
301	Jean-François Romieu	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
301	Joffrery - à renommer Joffrery Sud	Muret	ZZ à réaliser	MA
	Joffrery Nord	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
301	Joseph Gasc	Muret	Quai	MA
313	Justices	Muret	PAS Muret 2017	MA
311	La Clé	PORTET-SUR-GARONNE	Quai	MA
314	La Croix Blanche I	Eaunes	PAS Muret 2017	MA
311	La Taillade	Pins-Justaret	ZZ à réaliser	MA
	Labarthe-Lèze	LABARTHE	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
316	Labarthe	Labarthe sur leze	zz + traversée	MA
500	Labastidette	LABASTIDETTE	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
317	Laborie	Saubens	Quai	MA

Accusé de réception en préfecture
031 253100986 20190211 20190206-7-19D-
DE MA
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / EPCI
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2019 - LISTE OPÉRATIONNELLE

Spot Co-voit	Lamasquère - Centre	Lamasquère	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
316	L'Ayguière	Labarthe sur leze	Traversée	MA
	Le Fauga	LE FAUGA	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
317	Le trouil	Saubens	Quai	MA
312	Mairie	LABASTIDETTE	ZZ	MA
313	Mairie de Lavernose	Lavernose Lacasse	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
311	Mairie de Villate	Villate	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
301	Marclan	Muret	abaissé + ZZ	MA
314	Maymie	Muret		MA
317	Mesplé	Saubens	ZZ	MA
301	Michelet	Muret	quai	MA
315	Mounicard	SEYSSES	Vérifier si quai Ok - sinon créer	MA
302	Mozart	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
117	Muret Gare SNCF	MURET	implantations abris bus	MA
310	Muret Lycée	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
58	Niel	MURET	Hauteur de trottoir obstacle	MA
304	Notre Dame	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
313	Ox Eglise	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
302	Pasteur	Muret	zz	MA
316	Petits Champs	Labarthe sur leze	ZZ - arrêt à déplacer	MA
304	Peyramont	Muret	Quai, traversée, ZZ	MA
304	Peyramont	Muret	Fermer encoche + quai en face + zz + traversée	MA
310	Peyrusse B (renommé P Mendès Fr.)	Muret	Création arrêt quai + zz + traversée	MA
302	Pic du Ger	Muret		MA
	Pins Justaret	PINS JUSTARET	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
Spot Co-voit	Pinsaguel / Proche station d'épuration	Pinsaguel	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
52	Piscine	PORTET-SUR-GARONNE	profondeur	MA
314	Plaine du Pitou	Eaunes	PAS Muret 2017	MA
305	Pont de l'Europe	Muret	zz	MA
301	Porte Nord	Muret	ZZ à réaliser	MA
50 52	Poste de Portet	PORTET-SUR-GARONNE	PAS 2017 - Muretain	MA

Accusé de réception en préfecture
031 253100986 20190211 20190206-7-19D-
DE MA
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE TISSEO – COLLECTIVITÉS / EPCI
TRAVAUX PRÉVISIONNELS 2019 - LISTE OPÉRATIONNELLE

50 52	Poste de Portet ?	PORTET-SUR-GARONNE	Mise aux normes d'un ralentisseur	MA
58	Prison Seysses	SEYSSES		MA
	ralent ch des moles	PINSAGUEL	Mise aux normes d'un ralentisseur	MA
313	République	Lavernose	Quai, traversée, ZZ	MA
317	Roquettes eglise	roquettes	création d'un arrêt (Etoile Muretaine	MA
Spot Co-voit	Sabonnères - Centre	Sabonnères	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
Spot Co-voit	Sabonnères - Centre	Sabonnères	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
Spot Co-voit	Saiguède - Ecole	Saiguède	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
Spot Co-voit	Saint-Clar-de-Rivière - Eglise	Saint-Clar-de-Rivière	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
ecomob	Saint-Thomas - Centre	Saint Thomas	spot co voit	MA
Spot Co-voit	Saint-Thomas - Centre	Saint-Thomas	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
305	Saliege	Muret	ZZ	MA
50	Saliège	PORTET-SUR-GARONNE	Revetement Devers	MA
50	Saliège	PORTET-SUR-GARONNE	pas de quai	MA
301	Sans Soucis	Muret	ZZ à réaliser	MA
317	Saubens Mairie	Saubens	Quai	MA
ecomob	Seysses - Casselong/Les Aujoulets	SEYSSES	spot co voit	MA
Spot Co-voit	Seysses - Casselong/Les Aujoulets	Seysses	Création d'un arrêt de covoiturage	MA
311	Vierge	Pins-Justaret	ZZ à réaliser	MA
316	Village	Labarthe sur leze	Quai	MA
301	Z.A. Nord	Muret	Création arret quai + zz + traversée	MA
314	ZAC du Mandarin	Eaunes	Terminus en encoche	MA
49	ZI Bois Vert n°2	PORTET-SUR-GARONNE	Profondeur quai + obstacle	MA
49	ZI Bois Vert N°3	PORTET-SUR-GARONNE	profondeur 1m48	MA